

# Plan Local d'urbanisme



5 Plan de zonage partie est

epures

Le droit de préemption s'applique sur les zones U, AU, AU avec indice délibération du 17-12-2009.

Commune de Chevrières

## Légende

### 1- LES ZONES ET LES SECTEURS

#### A - ZONES URBAINES

- UA Zone centrale dense
- UC Zone de densité moyenne à faible, bâti en retrait par rapport à la voie et en ordre discontinu
- UD Zone de faible densité, habitat individuel
- UF Zone d'activités

#### B - ZONES A URBANISER

- AU Zone réservée à une urbanisation future
- AUC Zone d'habitat futur
- AUL Zone urbanisable à vocation de loisirs

#### C - AUTRES ZONES

- A Zone agricole
- N Espaces naturels et forestiers

#### LES AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
  - Espaces boisés classés à conserver ou à créer
  - Portes d'agglomération
  - Marges de recul minimum (15m pour toutes constructions)
- Le long des routes départementales :  
 "La création et la modification d'accès sont soumises à une autorisation du Président du Conseil Général.  
 Les nouveaux accès seront limités et devront être groupés"

